

Le 24 juin 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, CEYTE, SORGI, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur CHAPOT à Madame FABRE, Madame SPADA à Madame PONSON, Monsieur GALONNET à Monsieur INCORVAIA, Madame KHEBRARA à Madame SEGUIN, Madame MOINE à Madame SORGI, Monsieur CAMPEGGIA à Monsieur CEYTE.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Modification du nombre d'Adjoints

Monsieur le Maire expose que l'article L2122-2 du CGCT, prévoit que le Conseil Municipal détermine le nombre d'Adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce dernier s'élevant à 29 membres, le nombre maximum d'Adjoints s'élève à 8 pour la Ville d'Andrézieux-Bouthéon.

Il rappelle que le 4 juillet 2020, l'Assemblée délibérante a décidé la création de 6 postes d'Adjoints et procédé ensuite à l'élection de la liste suivante :

- Marc MONTEUX,
- Nicole BRUEL,
- Eric VOCANSON,
- Hélène FABRE,
- Cyrille CHAPOT,
- Céline MONTAGNON.

Puis, il ajoute que, par une délibération du 28 juin 2021, l'Assemblée délibérante a porté le nombre d'adjoints à 7 en créant un poste supplémentaire d'adjoint visant à renforcer le pilotage et l'action de la collectivité sur les questions relatives à :

- la participation citoyenne,
- la tranquillité publique,
- l'artisanat, le commerce et les marchés forains,
- la promotion de l'emploi et les relations avec tous les partenaires intervenant dans le domaine de l'emploi,
- la communication institutionnelle,

Lors de la même séance, le Conseil Municipal a élu Monsieur Carl INCORVAIA en tant que 7^{ème} adjoint au Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20240625-2024-43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2024

Publication : 25/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire indique qu'il apparaît nécessaire aujourd'hui d'adapter le périmètre de certaines délégations et de compléter la liste des Adjoints.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de porter le nombre d'Adjoints à 8 dans le respect des dispositions de l'article L2122-2 du CGCT, et ainsi de créer un poste d'Adjoint supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, soit par 24 voix pour et 5 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **DECIDE** de la création d'un poste d'Adjoint supplémentaire,
- **FIXE** le nombre d'Adjoints à 8.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 25 juin 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

